

2016-04-04

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ PIKE RIVER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité Pike River tenue en la salle de l'hôtel de ville lundi le 4 avril deux mille seize à dix neuf heures trente conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

À cette séance sont présents Mesdames les conseillères Sylvie Jeannotte, Julie Fontaine, Marianne Cardinal, Pascale Rochette et monsieur le conseiller Jean Asnong.

Formant quorum sous la présidence de Martin Bellefroid, maire.
La directrice générale/secrétaire-trésorière, Sonia Côté est aussi présente.
Absence: La conseillère Bianca Bozsodi

OUVERTURE : 19h36

2016-090

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 4 AVRIL 2016

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte**,

Appuyé par **Julie Fontaine**,

Et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour soit adopté et que le point : Affaires nouvelles reste ouvert.

ADOPTÉ

1. Ouverture de la séance
2. Vérification des présences
3. Adoption de l'ordre du jour du 4 avril 2016
4. Première période de questions (10 minutes)
5. a) Adoption du procès verbal du 4 mars 2016
b) Adoption du procès verbal du 10 mars 2016
c) Adoption du procès verbal du 17 mars 2016
6. Suivi des procès verbaux des 4, 10 et 17 mars 2016
7. Suivi des dossiers de la MRC Brome Missisquoi

8. ADMINISTRATION

- A) Vacances autorisées 2016 /DG
- B) Adoption du règlement 01-0316 sur la rémunération des élections /MAJ 30-12-2015
- C) Appui: Syndicat des producteurs acéricoles
- D) Appui: Mise à niveau / Aréna de Bedford
- E) Tarification / frais de mise à niveau à même le Règlement Taux de taxation 2017
- F) Annulation facture diverse / frais sortie de pompier
- G) Avril: mois de la jonquille
- H) Rémunération: Élection /DG
- I) Adoption du règlement sur la rémunération des élus 02-0416
- J) Indemnité de départ (Marie-Pier Théberge et Gabriel Thuot)

9. VOIRIE/COURS D'EAU

- A) Appel de proposition: traçage de lignes
- B) Appel de proposition: coupe de levées
- C) Appel de proposition: débroussaillage des fossés
- D) Appel de proposition: prix TM: rapiécage mécanisé
- E) Proposition: rue Séguin
- F) Avis de motion: Règlement entretien d'été rue Séguin
- G) Avis de motion: Règlement entretien d'hiver rue Séguin
- H) Avis de motion: Règlement entretien d'été chemin Larochelle
- I) Avis de motion: Règlement entretien d'hiver chemin Larochelle

10. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

- A) Mandat/ GESTIM/ REGES/ intégration à nos règlements d'urbanisme

11. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

- A) Paiement facture sorties / fév. 2016
- B) Paiement facture / préventionniste de Bedford

- C) Transfert budgétaire / Service incendie
- D) Autorisation emplacement Hôtel de ville /Tour de télécommunication
- E) Demande de prix AXION / nouvelle ligne internet HV / service incendie

12. LOISIRS / CULTURE / MÉDIATHÈQUE

- A) Contribution financière 2016 / Club de l'Age d'Or de Pike River
- B) Contribution financière 2016 / Comité des Loisirs, culturel et vie communautaire Pike River
- C) Contribution financière 2016 Ass personnes handicapées physiques BM

13. HYGIÈNE DU MILIEU

14. FINANCES ET IMMOBILISATION

- A) Contribution financière 2016 : COOP Santé de Bedford et Région
- B) Contribution financière 2016 : COOP Aînés explorateurs

15. BÂTIMENT / HÔTEL DE VILLE

- A) Appel de proposition: entretien terrain

16. CORRESPONDANCE

17. RAPPORT DES INSPECTEUR / POUR INFO AUX MEMBRES DU CONSEIL

18. APPROBATION DES DÉPENSES ET COMPTES À PAYER / DG

19. APPROBATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES / MARS 2016

20. ADOPTION DES COMPTES / MARS 2016

21. AFFAIRES NOUVELLES

22. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS / 30 MINUTES

23. LEVÉE DE LA SÉANCE

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Durée 10 minutes

Début : 19h37

Fin : 20h09

- Entretien / rue Séguin
- Entretien / chemin Larochelle
- Aréna Bedford / hockey / citoyens Pike River

2016-091 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE **DU 7 MARS 2016**

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte**,

Appuyé par **Jean Asnong**,

Et résolu unanimement :

Que le procès verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016 soit adopté

tel quel et qu'autorisation soit donnée de s'abstenir d'en faire la lecture aux membres du Conseil en ayant reçu copie dans les délais.

ADOPTÉ

2016-092 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE **DU 10 MARS 2016**

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Sylvie Jeannotte**,

Et résolu unanimement :

Que le procès verbal de la séance extraordinaire du 10 mars 2016 soit adopté

tel quel et qu'autorisation soit donnée de s'abstenir d'en faire la lecture aux membres du Conseil en ayant reçu copie dans les délais.

ADOPTÉ

2016-093 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE **DU 18 MARS 2016**

Il est proposé par **Julie Fontaine**,

Appuyé par **Sylvie Jeannotte**,

Et résolu unanimement :

Que le procès verbal de la séance extraordinaire du 18 mars 2016 soit adopté tel quel et qu'autorisation soit donnée de s'abstenir d'en faire la lecture aux membres du Conseil en ayant reçu copie dans les délais.

ADOPTÉ

SUIVI DU PROCÈS VERBAL

Mme Sonia Côté, directrice générale informe les membres du conseil du suivi des procès verbaux du 4, 10 et 18 mars 2016.

SUIVI DES DOSSIERS DE LA MRC BROME MISSISQUOI

- Résidus verts

ADMINISTRATION

La conseillère Sylvie Jeannotte ne prends pas part à la discussion et se retire déclarant un intérêt.

2016-094 VACANCES AUTORISÉES 2016 / DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est proposé par **Julie Fontaine**,

Appuyé par **Jean Asnong**,

Et résolu unanimement:

D'autoriser les vacances estivales 2016 de la directrice générale Mme Sonia Côté soit pour les semaines suivantes : 16 et 23 mai 2016; 22 et 29 août 2016.

ADOPTÉ

La conseillère Sylvie Jeannotte reprends son siège.

2014-095 ADOPTION DU RÈGLEMENT 01-0316 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS (07-0809, 02-0513 et 02-0515) SUR LE TARIF DE LA RÉMUNÉRATION LORS DES ÉLECTIONS ET DE RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX À LA MUNICIPALITÉ DE PIKE RIVER mise à jour # 63 Loi sur les élections et les référendums / 30 décembre 2015 NUMÉRO 01-0316

Préambule

CONSIDÉRANT que selon le code des municipalités TOME 1 sur les élections et référendums à l'article 1 à 22.4, il est réglementé une rémunération de base payable lors d'une élection ou d'un référendum;

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté une politique de rémunération du personnel électoral en octobre 2005;

CONSIDÉRANT que lors de la dernière mise à jour du code des municipalités TOME 1 sur les élections et référendums le 30 décembre 2015, il y a eu changement de rémunération payable lors d'une élection;

CONSIDÉRANT que selon le code des Municipalités TOME 1 sur les élections et référendums que les rémunérations payables sont plus élevées que selon la politique de rémunération du personnel électoral de la Municipalité de Pike River;

CONSIDÉRANT que nous devons ajuster les rémunérations payables lors d'une élection selon le code des municipalités TOME I et avec la politique de rémunération du personnel électoral de la Municipalité de Pike River pour une équité;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 7 mars 2016 par le conseiller Jean Asnong;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par **Marianne Cardinal**,

Appuyé par **Pascale Rochette**,

et résolu unanimement,

que les règlements numéros 07-0809, 02-0513 et 02-0515 soit modifié par le règlement 01-0316 qu'il soit adopté et statué et décrété ce qui suit :

PRÉSIDENT D'ÉLECTION

1. Lorsqu'il y un scrutin, le président d'élection a le droit de recevoir une rémunération de **351.00\$** pour les fonctions qu'il exerce pour la tenue du scrutin;

2. Lorsqu'il y a un vote par anticipation, le président d'élection a le droit de recevoir une rémunération de **234.00\$** pour les fonctions qu'il exerce pour la tenue du vote par anticipation
3. *Pour sa fonction de coordonnateur de l'élection, le président d'élection a le droit de recevoir une rémunération de **523.78\$**;*
4. Pour l'ensemble de ses autres fonctions, le président d'élection a le droit de recevoir les rémunérations suivantes;
 - a) **351.00\$** si une liste électorale est dressée et révisée lors de l'élection;
 - b) **209.51\$** si aucune liste électorale n'est dressée et que celle qui existe déjà est révisée lors de l'élection ou si la liste électorale est dressée mais n'est pas révisée lors de l'élection
 - c) **104.76\$** si aucune liste électorale n'est dressée et que celle qui existe déjà n'est pas révisée lors de l'élection.
5. Pour l'application de l'article 4, la liste électorale n'est pas censée révisée si sa révision est interrompue.

SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

6. Le secrétaire d'élection a le droit de recevoir une rémunération égale aux trois quarts de celle du président d'élection.

SCRUTATEUR

7. Tout scrutateur a le droit de recevoir une rémunération de **125.71\$** pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin, y compris lors du dépouillement des votes donnés le jour du scrutin.
8. Tout scrutateur a le droit de recevoir une rémunération de **104.76\$** pour les fonctions qu'il exerce lors du vote par anticipation.
9. Tout scrutateur a le droit de recevoir une rémunération de **32.00\$** pour les fonctions qu'il exerce lors du dépouillement des votes donnés par anticipation et lors du scrutin.
10. Tout scrutateur a le droit de recevoir une rémunération de **31.43\$** pour les fonctions qu'il exerce lors d'un nouveau dépouillement sommaire.

SECRÉTAIRE D'UN BUREAU DE VOTE

11. Le secrétaire d'un bureau de vote a le droit de recevoir une rémunération de **104.76\$** pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin, y compris lors du dépouillement des votes donnés le jour du scrutin.
12. Le secrétaire d'un bureau de vote a le droit de recevoir une rémunération de **83.80\$** pour les fonctions qu'il exerce lors du vote par anticipation.
13. Le secrétaire d'un bureau de vote a le droit de recevoir une rémunération de **32.00\$** pour les fonctions qu'il exerce lors du dépouillement des votes donnés par anticipation et lors du scrutin.
14. Le secrétaire d'un bureau de vote a le droit de recevoir une rémunération de **31.43\$** pour les fonctions qu'il exerce lors d'un nouveau dépouillement sommaire.

PRÉPOSÉ À L'INFORMATION ET AU MAINTIEN DE L'ORDRE

15. Tout préposé à l'information et au maintien de l'ordre a le droit de recevoir une rémunération de **104.76\$** pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin.
 - a) Tout préposé à l'information et au maintien de l'ordre a le droit de recevoir une rémunération de **79.00\$** pour les fonctions qu'il exerce lors du vote par anticipation.

MEMBRE D'UNE COMMISSION DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

16. Tout membre d'une commission de révision de la liste électorale a le droit de recevoir une rémunération de **13.62\$** pour chaque heure ou il siège.
Pour toute fraction d'heure, il a droit à une rémunération proportionnelle.

16. a) SECRÉTAIRE D'UNE COMMISSION DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

- a) Le secrétaire d'une commission de révision de la liste électorale a le droit de recevoir une rémunération de **12.57\$** pour chaque heure ou la commission siège.
Pour toute fraction d'heure, il a droit à une rémunération proportionnelle.

16. b) AGENT RÉVISEUR D'UNE COMMISSION DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

- b) Tout agent réviseur d'une commission de révision de la liste électorale a droit de recevoir une rémunération de **10.48\$** pour chaque heure ou il exerce ses fonctions.
Pour toute fraction d'heure, il a droit à une rémunération proportionnelle.

17. MEMBRES DE LA TABLE DE VÉRIFICATION DE L'IDENTITÉ DES ÉLECTEURS

Le président de la table de vérification de l'identité des électeurs a le droit de recevoir une rémunération de **117.00\$** pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin et de **97.00\$** pour les fonctions qu'il exerce lors du vote par anticipation.

18. MEMBRES DE LA TABLE DE VÉRIFICATION DE L'IDENTITÉ DES ÉLECTEURS

Les autres membres ont droit de recevoir une rémunération de **73.33\$** pour la journée du vote par anticipation et de **94.28\$** pour le jour du scrutin.

RÉMUNÉRATIONS PAYABLES LORS D'UN RÉFÉRENDUM

GREFFIER OU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER (comme le président d'élection)

19. Lorsqu'il y a un scrutin référendaire, le greffier ou secrétaire-trésorier ou son remplaçant a le droit de recevoir une rémunération de **351.00\$** pour les fonctions qu'il exerce pour la tenue du scrutin.
20. Lorsqu'il y a un vote par anticipation référendaire, le greffier ou secrétaire-trésorier ou son remplaçant a le droit de recevoir une rémunération de **234.00\$** pour les fonctions qu'il exerce pour la tenue du vote par anticipation.
21. Pour sa fonction de coordonnateur du scrutin référendaire, le greffier ou secrétaire-trésorier ou son remplaçant a le droit de recevoir une rémunération de **523.78\$**.
22. Pour l'ensemble de ses autres fonctions, le greffier ou secrétaire-trésorier ou son remplaçant a droit de recevoir les rémunérations suivantes :
- a) **351.00\$** si une liste référendaire est dressée et révisée lors du référendum;
 - b) **209.51\$** si aucune liste référendaire n'est dressée et que celle qui existe déjà est révisée lors du référendum **ou** si la liste référendaire est dressée mais n'est pas révisée lors du référendum; et
 - c) **104.76\$** si aucune liste référendaire n'est dressée et que celle qui existe déjà n'est pas révisée lors du référendum.
- Pour l'application de l'article 22, la liste n'est pas censée révisée si sa révision est interrompue.

RESPONSABLE DU REGISTRE OU ADJOINT À CELUI-CI

23. Tout responsable du registre ou adjoint à celui –ci qui est fonctionnaire de la municipalité a le droit de recevoir une rémunération pour chaque heure ou il exerce ses fonctions de responsable ou d'adjoint en dehors de ses heures habituelles de travail comme fonctionnaire; celle-ci est égale à sa rémunération horaire comme fonctionnaire.

Pour toute fraction d'heure, il a droit à une rémunération proportionnelle.

AUTRES PERSONNES EXERCANT UNE FONCTION RÉFÉRENDAIRE

24. Les articles 6 à 18 s'appliquent aux personnes qui, lors d'un référendum, exercent les fonctions correspondant à celles visées à ces articles.

Pour cette application, on entend par :

- a) **élection** : le référendum
- b) ***président d'élection** : le greffier ou secrétaire-trésorier ou son remplaçant; et
- c) **liste électorale** : la liste référendaire.

RÉMUNÉRATION POUR LA PRÉSENCE À UNE SÉANCE DE FORMATION

25. Toute personne autre que le président d'élection, le greffier ou secrétaire-trésorier ou son remplaçant, le secrétaire d'élection ou secrétaire du référendum, a le droit de recevoir une rémunération de 25\$ pour sa présence à toute séance de formation tenue par le président d'élection, le greffier ou secrétaire-trésorier, son remplaçant ou toute autre personne qu'il désigne.

CUMUL DES FONCTIONS

26. Toute personne qui, lors d'une élection ou d'un référendum, cumule des fonctions différentes n'a le droit de recevoir que la rémunération la plus élevée.

INDEXATION DES RÉMUNÉRATIONS

27. Toutes les rémunérations énumérées au présent règlement sont indexées au premier janvier de chaque année en fonction de la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC) telle que déterminée par Statistique Canada pour la province de Québec pour la période de douze (12) mois qui se termine au 31 décembre de l'année précédente ou s'il y a ajustement de la rémunération par le Code des Municipalités TOME I : Élections et référendums.

Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi et abroge ceux précédemment.

Martin Bellefroid
Martin Bellefroid, maire

Sonia Côté
Sonia Côté, secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION : 7 mars 2016
ADOPTION : 4 avril 2016
PUBLICATION : 12 avril 2016

2016-096 APPUI: SYNDICAT DES PRODUCTEURS ACÉRIQUES DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT qu'entre 2000 et 2015, le nombre d'entailles québécoises est passé de 33 à 44 millions grâce à la stabilité qu'apporte le système de mise en marché collective;

CONSIDÉRANT qu'en 2015, l'Agence de vente de sirop d'érable québécois a fracassé un nouveau record de vente avec 103,8 millions de livres et que ces ventes sont en expansion pour la cinquième année consécutive;

CONSIDÉRANT qu'en 2015, les exportations canadiennes de produits de l'érable ont fracassé un nouveau record de 92,8 M de lb et que ces exportations sont en expansion pour la cinquième année consécutive;

CONSIDÉRANT que la diversification des marchés du sirop d'érable d'ici est en développement constant grâce à l'innovation et l'entrepreneuriat des Québécois œuvrant dans cette filière;

CONSIDÉRANT que les acériculteurs investissent annuellement environ 5 M\$ en recherche, innovation et développement des marchés grâce à leurs prélèvements;

CONSIDÉRANT que la filière acéricole québécoise a généré en 2009 un PIB (produit intérieur brut) d'environ 611 M\$ (production : 278 M\$, transformation : 189 M\$, et exploitations de type touristique : 144 M\$);

CONSIDÉRANT que pour la filière acéricole québécoise en 2009, le gouvernement a perçu en impôt et autres revenus de taxation nets près de 57,3 M\$ auxquels il faut ajouter près de 47,2 M\$ en parafiscalité pour un total de 104,5 M\$;

CONSIDÉRANT que l'acériculture est un pilier économique d'importance de plusieurs régions du Québec;

CONSIDÉRANT que le rapport de Florent Gagné intitulé « *Pour une industrie acéricole forte et compétitive* » conclut que le système de mise en marché du sirop d'érable québécois « a produit de grandes choses » et que selon l'auteur, « il serait indéfendable de revenir en arrière et de tout détruire »;

CONSIDÉRANT que certaines des recommandations du Rapport s'appuient sur une interprétation erronée des données économiques de part de marché puisque de 1985 à 2015, le Québec a produit 72 % de la production mondiale et que pendant cette période, le seuil de 80 % n'a été franchi qu'à 2 reprises, soit en 2000 et en 2003;

CONSIDÉRANT que le Rapport recommande l'abolition de plusieurs outils de mise en marché collective et que si ces recommandations sont appliquées, cela nous ramènerait à l'époque où l'instabilité, l'évasion fiscale et l'absence de développement caractérisaient cette industrie;

CONSIDÉRANT que le Rapport ne fait aucune analyse économique des conséquences de l'application des recommandations avancées, ce qui est irresponsable et insécurisant pour l'industrie;

CONSIDÉRANT que le Rapport ignore complètement les plans d'actions et planifications stratégiques en cours pour assurer le développement de la filière acéricole québécoise;

POUR TOUTES CES RAISONS,

Il est proposé par **Jean Asnong,**

Appuyé par **Julie Fontaine,**

Et résolu unanimement:

QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC :

mettre de côté le rapport de Florent Gagné intitulé « *Pour une industrie acéricole forte et compétitive* » et de laisser le soin aux acteurs crédibles de la filière acéricole québécoise de poursuivre l'amélioration des piliers du système actuel de mise en marché du sirop d'érable québécois dont le contingentement acéricole, l'Agence de vente et la réserve stratégique de sirop d'érable.

ADOPTÉ

2016-097 APPUI À LA VILLE DE BEDFORD / RÉNOVATION DE L'ARÉNA / PARTENARIAT

ATTENDU QUE la Ville de Bedford sollicite la municipalité de Pike River afin qu'une entente intermunicipale soit prochainement signée relativement à l'usage de l'aréna;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la municipalité de Pike River de signer une telle entente puisqu'une partie de sa population utilise l'aréna pour la pratique du hockey, du patinage artistique, du patinage libre ou toute autre activité de glace;

ATTENDU QUE la Ville de Bedford propose de définir les modalités d'une entente intermunicipale à être signée de façon à respecter les principes suivants :

- La Ville de Bedford assumera tous les coûts de la capitalisation liés au projet d'investissement initial rendu nécessaire pour maintenir les activités de l'aréna, ainsi que ceux jugés nécessaires par le conseil de la Ville de Bedford pour assurer l'intégrité du bâtiment une fois la rénovation complétée;
- Puisque toutes subventions ou réductions de coût auront un impact sur la capitalisation annuelle, il est convenu que 50% de la réduction de coût annuel, par rapport à ceux du projet initial, sera affecté à la Ville de Bedford et que l'autre 50% sera affecté sous forme de revenus de fonctionnement de l'aréna de façon à réduire le déficit d'opération;
- La Ville de Bedford assumera 20 % du déficit net d'opération de l'aréna;
- La gouvernance mise en place pour assurer la gestion de l'aréna sera composée d'un représentant par municipalité signataire de l'entente à l'exception de la Ville de Bedford qui en comptera deux. Les représentants municipaux seront désignés par leur conseil respectif par voie de résolution. Chaque année, un rapport d'activité incluant un rapport financier sera produit et remis aux membres du comité de gestion afin qu'il le dépose à leur conseil;
- Le remboursement annuel de tous coûts de capitalisation liés à l'opération de l'aréna, jugés nécessaires et acceptés par le comité de gestion sera intégré aux frais d'exploitation de l'aréna et réparties selon les modalités convenues;
- Toute fluctuation liée au financement de la dette sera à la charge ou au bénéfice de la Ville de Bedford;

- Toutes les municipalités signataires de l'entente devront s'impliquer dans les activités de collecte de fonds, et ce en proportion de sa contribution financière annuelle;
- L'entente sera d'une durée minimale de dix ans. Elle sera renouvelable annuellement pour une période de cinq ans, et ce à partir de la cinquième année.

ATTENDU QUE la Ville de Bedford a défini que le mode de répartition du déficit d'exploitation pour les municipalités signataire de l'entente, autre que la Ville de Bedford, soit répartie selon les principes définis et fonction des paramètres suivants :

- Un montant fixe;
- Le nombre d'utilisateurs mineurs;
- La population;
- La richesse foncière uniformisée imposable;

Que le facteur de proximité devra être réévalué;

Que les utilisateurs adultes soient inclus dans le droit de glace;

Que le comité de gestion de l'aréna devra être mise en place immédiatement avant le projet et qu'il soit représenté avec un représentant de chaque municipalité pour s'assurer de conclure une nouvelle entente avec la Ville de Bedford;

ATTENDU QUE la formule de répartition a été présentée à la municipalité et qu'elle sera détaillée dans l'entente à être signée;

ATTENDU QUE les paramètres de la formule de répartition varient d'année en année, le calcul de la quote-part de chacune des municipalités sera ajusté annuellement avec les valeurs connues une fois que la période d'inscription (hockey mineur et patinage artistique) pour les utilisateurs mineurs sera terminée;

Proposé par **Jean Asnong**,
Appuyé par **Marianne Cardinal**,
Et résolu unanimement:

Que ce conseil adhère aux principes et aux paramètres de répartitions énoncés ci-haut, et qu'il appuie la Ville de Bedford dans ses démarches visant l'obtention de subventions permettant la rénovation de l'aréna.

ADOPTÉ

2016-098 TARIFICATION/ MISE À NIVEAU ET FRAIS D'OPÉRATION DE L'ARÉNA DE BEDFORD

ATTENDU qu'afin de se procurer les sommes nécessaires pour la mise à niveau et les frais d'opération de l'aréna de Bedford, il est requis de décréter par règlement les différentes taxes, compensations, tarifs et redevances, ainsi que leur mode de paiement;

ATTENDU les pouvoirs de tarification édictés en vertu des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale. L.R.Q. c.F-2.1;

Il est proposé **Sylvie Jeannotte**,
Appuyé par **Pascale Rochette**,
Et résolu unanimement:

Que le conseil municipal de la Municipalité de Pike River adoptera un taux spécifique pour les activités Loisirs lors de son prochain règlement des taux de taxation pour l'année 2017.

ADOPTÉ

2016-099 ANNULATION FACTURATION DIVERSE / SORTIE POMPIER

CONSIDÉRANT que suite à un avis de faillite de mme Verna Jones (défunt Daniel David Jones);

CONSIDÉRANT une facture au montant de 500\$ facturé à M.Jones pour une sortie du service des incendies pour un accident survenu le 14 avril 2014;

CONSIDÉRANT le non paiement de la facture à ce jour et la raison de la demande;

Il est proposé par **Julie Fontaine**,
Appuyé par **Pascale Rochette**,
Et résolu unanimement:

Que le conseil municipal autorise l'annulation de la facture au nom de M.Daniel David Jones au montant de 500\$ + int.

ADOPTÉ

2016-100 APPUI À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER /AVRIL MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;
CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;
CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;
CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;
CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;
CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;
CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;
CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par **Sylvie Jeannotte,**
Appuyé par **Julie Fontaine,**
Et résolu unanimement:

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.
QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉ

La conseillère Sylvie Jeannotte ne prends pas part à la discussion et se retire déclarant un intérêt.

2016-101 RÉMUNÉRATION / ÉLECTION PARTIELLE / SONIA CÔTÉ

CONSIDÉRANT que suite à la période de la mise en candidature pour l'élection partielle du 17 avril 2016 ainsi que le travail de la fonction de présidente d'élection;
CONSIDÉRANT le règlement # 01-0316 sur la rémunération des élections et référendums municipaux de la municipalité de Pike River;
CONSIDÉRANT que la présidente d'élection a fait la demande de la liste électorale en la consultant mais sans révision ainsi que la journée du vendredi 18 mars 2016;
CONSIDÉRANT une rémunération de 104.76\$ (liste électorale), 240\$ / journée du 18 mars 2016;
Il est proposé par **Jean Asnong,**
Appuyé par **Pascale Rochette,**
Et résolu unanimement :

Que le conseil municipal autorise le paiement à Mme Sonia Côté en tant que présidente d'élection du montant de 344.76\$.

ADOPTÉ

Résolution 2016-102 / rien

La conseillère Sylvie Jeannotte reprends son siège.

2016-103 AUTORISATION DE PAIEMENT : INDEMNITÉ DE DÉPART
Marie-Pier Théberge et Gabriel Thuot

CONSIDÉRANT que selon la loi sur le traitement des élus municipaux au chapitre IV : Allocation de départ et allocation de transition, Article 30.1 : il est stipulé : Une municipalité locale verse une allocation de départ à la personne qui cesse d'être membre du conseil après avoir accumulé au moins deux (2) années de services créditées au régime de retraite;
CONSIDÉRANT que selon les années de services, il sera versé une allocation aux membres suivants :

Marie-Pier Théberge :	379.31\$
Succession Gabriel Thuot:	271.93\$

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte**,
Appuyé par **Pascale Rochette**,
Et résolu unanimement :

Que ce conseil municipal autorise le versement aux membres du conseil ci-haut nommés de leur allocation de départ tel que *la Loi sur le traitement des élus et selon la loi sur les impôts*.

ADOPTÉ

VOIRIE / COURS D'EAU

2016-104 APPEL DE PROPOSITION / TRACAGE DE LIGNES

CONSIDÉRANT des travaux à prévoir pour le tracage des lignes sur les chemins municipaux;
CONSIDÉRANT une liste de fournisseurs établie par la directrice générale:

Il est proposé par **Jean Asnong**,
Appuyé par **Pascale Rochette**,
Et résolu unanimement :

Que le conseil municipal demande aux fournisseurs proposés par la directrice générale un prix au km pour le tracage de lignes (axiale/centrale) et un prix supplémentaire pour les lignes de rives mais sur la moitié du territoire avec documents conformes pour l'exécution de ces travaux.

Prix demandé pour le 30 mai 2016, 16hres. Ouverture des propositions à 16h05. Choix du fournisseur lors de la séance du 6 juin 2016.

ADOPTÉ

2016-105 APPEL DE PROPOSITION / COUPE DE LEVÉES DE FOSSÉS

CONSIDÉRANT des travaux à prévoir pour la coupe de levées de fossé à certains endroits sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT une liste de fournisseurs établie par la directrice générale;

Il est proposé par **Jean Asnong**,
Appuyé par **Sylvie Jeannotte**,
Et résolu unanimement :

Que le conseil municipal demande aux fournisseurs proposés par la directrice générale un prix pour 2 coupes pour les levées de fossé avec documents conformes pour l'exécution des ces travaux.

Prix demandé pour le 30 mai 2016, 16hres. Ouverture des propositions à 16h10.

Choix du fournisseur lors de la séance du 6 juin 2016.

ADOPTÉ

2016-106 APPEL DE PROPOSITION / DÉBROUSSAILLAGE DES FOSSÉS

CONSIDÉRANT des travaux à prévoir pour le débroussaillage des fossés à certains endroits sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT une liste de fournisseurs établie par la directrice générale;

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,
Appuyé par **Pascale Rochette**,
Et résolu unanimement :

Que le conseil municipal demande aux fournisseurs proposés par la directrice générale un prix pour le débroussaillage des fossés avec documents conformes pour l'exécution des ces travaux.

Prix demandé pour le 30 mai 2016, 16hres. Ouverture des propositions à 16h15.

Choix du fournisseur lors de la séance du 6 juin 2016.

ADOPTÉ

2016-107 APPEL DE PROPOSITION: PRIX À LA TONNE MÉTRIQUE / RAPIÉÇAGE MÉCANISÉ

CONSIDÉRANT des travaux à prévoir pour le rapiéçage d'asphalte à certains endroits sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT une liste de fournisseurs établie par la directrice générale;

Il est proposé par **Pascale Rochette**,
Appuyé par **Jean Asnong**,

Et résolu unanimement :
Que le conseil municipal demande aux fournisseurs proposés par la directrice générale un prix à la tonne métrique pour le rapiéçage mécanisé d'un enrobé bitumineux EB-10C / PG58-28.
Travaux de l'ordre de 21 500\$ + taxes, avec documents conformes à l'exécution des ses travaux.
Prix demandé pour le 30 mai 2016, 16hres. Ouverture des propositions à 16h20. Choix du fournisseur lors de la séance du 6 juin 2016.
Endroits nécessitant un besoin, une liste sera faites par M.Simard.

ADOPTÉ

2016-108 OFFRE DE PROPOSITION / ACHAT DE LA RUE SÉGUIN

ATTENDU que la municipalité désire faire l'acquisition d'une bande de terrain sur le lot P172 et P173;
ATTENDU que ces dit-lots sont un droit de passage nommé rue Séguin;
ATTENDU que pour un meilleur entretien dit chemin la municipalité en étant propriétaire en fera l'entretien hiver comme été;

Il est proposé par **Julie Fontaine**,
Appuyé par **Marianne Cardinal**,
Et résolu unanimement :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à faire une entente de gré à gré avec Mme Françoise Séguin pour l'acquisition dudit chemin (rue Séguin).

ADOPTÉ

2016-109 AVIS DE MOTION / RÉGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS POUR LA PRISE EN CHARGE POUR L'ENTRETIEN DE LA RUE SÉGUIN / PIERRE ET NIVELAGE

Avis de motion est donné par **la conseillère Julie Fontaine** qu'elle ou en son absence un autre membre du conseil présentera à une séance ultérieure un règlement concernant les modalités pour la prise en charge pour l'entretien de la rue Séguin / pierre et nivelage.

2016-110 AVIS DE MOTION / RÉGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS POUR LA PRISE EN CHARGE POUR L'ENTRETIEN DE LA RUE SÉGUIN / DÉNEIGEMENT ET ÉPANDAGE D'ABRASIFS

Avis de motion est donné par **le conseiller Jean Asnong** qu'il ou en son absence un autre membre du conseil présentera à une séance ultérieure un règlement concernant les modalités pour la prise en charge pour l'entretien de la rue Séguin / déneigement et épandage d'abrasif.

2016-111 AVIS DE MOTION / RÉGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS POUR LA PRISE EN CHARGE POUR L'ENTRETIEN DU CHEMIN LAROCHELLE / PIERRE ET NIVELAGE

Avis de motion est donné par **la conseillère Pascale Rochette** qu'elle ou en son absence un autre membre du conseil présentera à une séance ultérieure un règlement concernant les modalités pour la prise en charge pour l'entretien du chemin Larochelle /*pierre et nivelage.

2016-112 AVIS DE MOTION / RÉGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS POUR LA PRISE EN CHARGE POUR L'ENTRETIEN DU CHEMIN LAROCHELLE / DÉNEIGEMENT ET ÉPANDAGE D'ABRASIFS

Avis de motion est donné par **la conseillère Sylvie Jeannotte** qu'elle ou en son absence un autre membre du conseil présentera à une séance ultérieure un règlement concernant les modalités pour la prise en charge pour l'entretien de la rue Séguin /*pierre et nivelage.

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

2016-113 MANDAT FIRME GESTIM / MODIFICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME / INTÉGRATION DU REGES

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 02-0315 (gestion des eaux de ruissellement et du contrôle de l'érosion) de la MRC Brome Missisquoi;

CONSIDÉRANT que toutes municipalités de la MRC Brome Missisquoi doit adopté un règlement de concordance en ce sens et de l'intégrer à ses règlements d'urbanisme et ceci avant le 24 mai 2016 tel que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le prévoit; (délai de 6 mois suite à l'adoption de la MRC dans son schéma d'aménagement et de développement (SAD));

CONSIDÉRANT une offre de service de la firme GESTIM pour les modifications de nos règlements d'urbanisme pour l'intégration du RÉGES;

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte**,

Appuyé par **Marianne Cardinal**,

Et résolu unanimement :

Que le conseil municipal donne le mandat à la firme GESTIM pour les modifications aux règlements d'urbanisme tel que la proposition 2016-URB-265 du 14 mars 2016 d'un montant de 2 700\$.

ADOPTÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

2016-114 PAIEMENT FACTURE : SERVICE DES INCENDIES SAINT-ARMAND-PIKE RIVER / SORTIES FÉVRIER 2016

ATTENDU la réception de la facture # CRF 1600016 de la municipalité de Saint-Armand au montant de **2 292.96\$** pour les sorties du mois de février 2016 du service de protection contre l'incendie Saint-Armand Pike River;

Il est proposé par **Pascale Rochette**,

Appuyé par **Sylvie Jeannotte**,

Et résolu unanimement;

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture # CRF 1600016 au montant total de **2 292.96\$** à la Municipalité de Saint-Armand pour la sortie du mois de février 2016 du service de protection contre l'incendie Saint-Armand Pike River.

ADOPTÉ

2016-115 PAIEMENT FACTURE : VILLE DE BEDFORD /HONORAIRES PRÉVENTIONNISTE / FÉVRIER 2016

ATTENDU la réception de la facture # 6FD000239 de la Ville de Bedford au montant de **532.29\$** pour la rédaction du rapport incendie du 286 route 133 lors d'un évènement du 14 février 2016;

Il est proposé par **Pascale Rochette**,

Appuyé par **Sylvie Jeannotte**,

Et résolu unanimement;

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture # 6FD000239 montant de **532.29\$** pour la rédaction du rapport incendie du 286 route 133 lors d'un évènement du 14 février 2016.

ADOPTÉ

2016-116 TRANSFERT BUDGÉTAIRE /SERVICE DES INCENDIES SAINT-ARMAND-PIKE RIVER ENTRETIEN VÉHICULES / IMMOBILISATION TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION

CONSIDÉRANT le besoin du service des incendies de Saint-Armand /Pike River pour l'achat et l'installation d'une nouvelle tour de télécommunication;

CONSIDÉRANT QUE le manque de fonds pour cette immobilisation doit nécessité un transfert budgétaire;

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte**,

Appuyé par **Jean Asnong**,

et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Pike River autorise le transfert budgétaire du service des incendies St-Armand Pike River d'un montant de 3 600\$ + taxes nécessaire pour l'achat et les frais d'installation d'une tour de télécommunication que ce montant soit pris à même le budget au poste Entretien et réparation de véhicules du service de protection contre l'incendie.

ADOPTÉ

**2016-117 AUTORISATION / TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION DU SERVICE DES INCENDIES
SAINT-ARMAND / PIKE RIVER À L'HÔTEL DE VILLE À PIKE RIVER**

CONSIDÉRANT le besoin du service des incendies de Saint-Armand /Pike River de l'installation d'une nouvelle tour de télécommunication à Pike River;

CONSIDÉRANT QUE l'endroit favorable serait sur le toit à l'hôtel de ville de Pike River;

Il est proposé par **Jean Asnong,**

Appuyé par **Julie Fontaine,**

et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Pike River autorise l'installation d'une tour de télécommunication sur le toit à l'Hôtel de ville pour le service des incendies St-Armand Pike River.

ADOPTÉ

**2016-118 DEMANDE DE SOUMISSION / AJOUT D'UNE LIGNE INTERNET AXION POUR LA TOUR
DE TÉLÉCOMMUNICATION DU SERVICE DES INCENDIES
SAINT-ARMAND / PIKE RIVER À L'HÔTEL DE VILLE À PIKE RIVER**

CONSIDÉRANT le besoin du service des incendies de Saint-Armand /Pike River de l'installation d'une nouvelle tour de télécommunication à Pike River;

CONSIDÉRANT QU'une ligne supplémentaire d'internet serait nécessaire pour le service de réception de la tour de télécommunication;

Il est proposé par **Jean Asnong,**

Appuyé par **Pascale Rochette,**

et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Pike River autorise la directrice générale Mme Sonia Côté à demander un prix au fournisseur AXION pour une nouvelle ligne internet qui desservira la tour de télécommunication sur le toit à l'Hôtel de ville pour le service des incendies St-Armand Pike River.

ADOPTÉ

LOISIRS / CULTURE / MÉDIATHÈQUE

2016-119 CONTRIBUTION 2016 / CLUB DE L'ÂGE D'OR DE PIKE RIVER

CONSIDÉRANT une demande du Club de l'Âge d'Or de Pike River pour une contribution financière 2016;

CONSIDÉRANT un montant alloué de 800\$ prévu aux prévisions budgétaires 2016;

Il est proposé par **Julie Fontaine,**

Appuyé par **Marianne Cardinal,**

et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de Pike River verse une contribution d'un montant 800\$ au Club de l'Âge d'Or de Pike River pour l'année 2016.

ADOPTÉ

**2016-120 CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2015 / COMITÉ LOISIRS, CULTURE ET
VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU une demande écrite du comité loisirs, culture et vie communautaire pour une aide financière dans le cadre de leurs activités pour l'année 2016;

ATTENDU le dépôt de l'état des résultats au 31 décembre 2015 ainsi que leurs prévisions budgétaires 2016;

ATTENDU qu'un montant est alloué à la médiathèque et ceci selon une convention 2014-2015 de prorata de la population;

ATTENDU que selon le décret 1125-2015 du 30 décembre 2015 de la Gazette officiel du Québec et ordonné par le MAMOT; il est indiqué une population de 526 pour Pike River;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte,**

Appuyé par **Pascale Rochette,**

Et résolu unanimement :

Que ce conseil municipal autorise le versement au montant de 8 945\$ au comité Loisirs, culture et vie communautaire soit 3 945\$ pour la médiathèque et 5 000\$ aux Loisirs.

ADOPTÉ

**2016-121 CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2016/ ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES
PHYSIQUES BROME MISSISQUOI**

CONSIDÉRANT une demande de la part de l'Association des Personnes Handicapées physiques de Brome Missisquoi pour recevoir une contribution financière;

CONSIDÉRANT qu'un montant est prévu au budget 2016;

Il est proposé par **Jean Asnong**,
appuyé par **Sylvie Jeannotte**,
et résolu unanimement;

Que le conseil municipal verse une contribution financière au montant de 100\$ à l'Association des Personnes Handicapées de Brome Missisquoi pour l'année 2016.

ADOPTÉ

HYGIÈNE DU MILIEU

* Rien à signaler

FINANCES ET IMMOBILISATIONS

2016-122 CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2016/ COOP DE SANTÉ DE BEDFORD ET RÉGION

CONSIDÉRANT une demande de la part de la COOP de Santé de Bedford et Région pour recevoir une contribution financière;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a demandé : combien de personne utilisait ce service dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT que le service est utilisé par quelques autres résidents de la municipalité et un membre fait partie de la COOP;

Il est proposé par **Julie Fontaine**,
appuyé par **Marianne Cardinal**,
et résolu unanimement;

Que le conseil municipal verse une contribution financière au montant de 200.00\$ à la COOP de Santé de Bedford et Région pour l'année 2016 et ainsi contribuer à la pérennité de la Coopérative de Santé de Bedford et Région.

ADOPTÉ

2016-123 CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2016/ AÎNÉS EXPLORATEURS

CONSIDÉRANT une demande de la part du Service des Loisirs de Bedford de contribuer à un montant pour les activités offertes aux aînées de la région;

CONSIDÉRANT qu'un montant est prévu au budget 2016;

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,
appuyé par **Pascale Rochette**,
et résolu unanimement;

Que le conseil municipal verse une contribution financière au montant de 154\$ au service Loisirs de Bedford et région pour l'année 2016 tel que proposé.

ADOPTÉ

BÂTIMENT : HÔTEL DE VILLE

**2016-124 APPEL DE PROPOSITION / ENTRETIEN TERRAIN MUNICIPAL/ RAMASSAGE FEUILLES
PLATE BANDES / ENSEIGNES / TERRAIN GARAGE MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT que la municipalité devra aller en appel de proposition pour l'entretien du terrain municipal (coupe de gazon), plate bandes, enseigne;

CONSIDÉRANT une liste d'entrepreneur établie par la directrice générale:

Il est proposé par **Pascale Rochette**,
Appuyé par **Julie Fontaine**,
Et résolu unanimement :

Que le conseil municipal envoie aux entrepreneurs proposés par la directrice générale un appel de proposition pour connaître leur prix pour l'entretien du terrain municipal (coupe de gazon), plate bandes, près des enseignes, terrain du garage municipal et ceci pour la saison estivale 2016.

Prix demandé pour le 25 avril 2016 pour 16hres. Ouverture des propositions à 16h05.

Choix de l'entrepreneur lors de la séance 2 mai 2016.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCES

Une liste est déposée au conseil pour information de la correspondance reçue au cours du mois de mars 2016.

RAPPORTS DES INSPECTEURS

Dépôt et analyse des rapports d'inspection de M.Gérard Simard et la firme GESTIM aux membres du conseil municipal seulement.

La conseillère Sylvie Jeannotte ne prends pas part à la discussion et se retire déclarant un intérêt.

2016-125 APPROBATION DE PAIEMENT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Sonia Côté (rémunération/ mars 2016)	2 664.19\$
Sonia Côté (km mars 2016)	56.43\$
Desjardins (RRS) mars 2016	244.80\$
Desjardins (Ass coll) avril 2016	319.73\$

Il est proposé par **Julie Fontaine**,
Appuyé par **Marianne Cardinal**,
Et résolu unanimement:

D'approuver les dépenses ci-hauts énumérées.

ADOPTÉ

La conseillère Sylvie Jeannotte reprends son siège et prends part au discussion.

2016-126 APPROBATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DU MOIS DE MARS 2016

Martin Bellefroid	711.94\$
Sylvie Jeannotte	241.11\$
Jean Asnong	241.11\$
Julie Fontaine	241.11\$
CARRA (fév. 2016)	271.87\$
AXION (internet, tel, fax) mars-avril 2016	183.53\$
Bell I pad	40.25\$
Revenu Canada (DAS fév. 2016)	587.15\$
Revenu Québec (DAS fév. 2016)	1 545.72\$
Revenu Québec (CNT 2015)	73.54\$
Hydro-Québec (luminaires fév. 2016)	285.98\$
Hydro-Québec (loisirs) 31-12-2015 au 1-3-2016	29.29\$
Hydro-Québec (HV)	0\$
Visa Desjardins (essence voirie)	218.00\$
Visa Desjardins (poignées comptoir)	102.10\$
Visa Desjardins (envoi mémo, fauteuil, McAfee)	481.86\$
Pétroles Dupont 8-3-2016 / 590 L	438.22\$

TOTAL :

5 692.78\$

Il est proposé par **Pascale Rochette**,
Appuyé par **Sylvie Jeannotte**,

Et résolu unanimement:

Que les dépenses incompressibles du mois de mars 2016 soient approuvées.

ADOPTÉ

2016-127 ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2016

Employés municipaux (4)	4 307.54\$
ByeBye Paperasse	114.98\$
Carrière DM Choquette	1 222.89\$
Constructions J Patenaude	86.23\$
Copicom	117.98\$
CSST (écart 2014 à 2015)	92.83\$

Distribution Econo mouse	40.19\$
Entreprises Élect Bedford	91.98\$
GESTIM (22-1 au 20-2-2016)	1 416.51\$
GESTIM (21-2 au 23-3-2016)	1 729.47\$
Gilles Ménard	60.00\$
JA Beaudoin	1 352.50\$
L'Homme & Fils	281.41\$
NOPAC (ordures) mars 2016	1 919.74\$
Papeterie Coupal	524.95\$
Pétroles Dupont (entretien fournaise)	206.53\$
Pétroles Dupont (moteur circulateur)	640.75\$
PG Solutions	1 933.71\$
Récupération 2000	1 227.93\$
Récupération 2000 mars (tri 4.45 TM)	204.66\$
RIEDSBM (mars ____ TM)	\$
Rona	334.00\$
TOTAL:	<u>17 988.68\$</u>
DÉNEX / 5è vers déneigement 2015-2016 (dernier)	10 508.72\$

ADOPTION DES COMPTES À PAYER – MARS 2016

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte**,
Appuyé par **Pascale Rochette**,
Et résolu unanimement :
Que les comptes dus au mois de mars 2016 soient acceptés et payés.

ADOPTÉ

AFFAIRES NOUVELLES

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

DÉBUT : 21h43 FIN : 22h09

SUJETS

- **Entretien des chemins privés**
- **Borne fontaine chemin du Moulin / à St-Armand**
- **Déneigement 2051-2016 / mauvais**
- **Transport adapté**
- **Coop Santé**
- **Aréna Bedford**

2016-128 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Jean Asnong**,
Et résolu unanimement :
Que la séance soit levée à 22h09.

ADOPTÉ

Martin Bellefroid
Martin Bellefroid, maire

Sonia Côté
Sonia Côté
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Sonia Côté, directrice générale certifie par la présente qu'il y a des fonds disponible pour les fins auxquelles les dépenses mentionnées dans le procès verbal de la séance **4 avril deux mille seize** sont effectuées.

Sonia Côté

Sonia Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Martin Bellefroid, maire, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Martin Bellefroid

Martin Bellefroid, maire